

Cote du document:	<u>EB 2021/134/R.33</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>16 a)</u>
Date:	<u>8 novembre 2021</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Investir dans les populations rurales

Informations actualisées sur la mise en œuvre de la Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et sur les activités de contrôle au FIDA

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Advit Nath

Contrôleur et Directeur
Division du Contrôleur financier
téléphone: +39 06 5459 2829
courriel: a.nath@ifad.org

Teresa Tirabassi

Responsable supérieure de la vigilance
et de l'intégrité des tiers et spécialiste principale
des finances
téléphone: +39 06 5459 2148
courriel: t.tirabassi@ifad.org

Trent Baldacchino

Spécialiste des finances (vigilance et intégrité
des tiers)
téléphone: +39 06 5459 2028
courriel: t.baldacchino@ifad.org

Francesco Martini Varvesi

Analyste financier (contrôle)
téléphone: +39 06 5459 2353
courriel: f.martinivarvesi@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra

Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États
membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-quatrième session
Rome, 13-16 décembre 2021

Pour: **Examen**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
I. Résumé	1
A. Fonctions de lutte contre la criminalité financière et de contrôle au FIDA	1
II. Mise en œuvre et atténuation des risques	2
A. Fonction de lutte contre la criminalité financière	2
B. Fonction de contrôle	5
III. Formation et culture	7
IV. Suivi et communication de l'information	8

Sigles et acronymes

FCD	Division du Contrôleur financier
HRD	Division des ressources humaines
RMO	Bureau de la gestion globale des risques

Informations actualisées sur la mise en œuvre de la Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et sur les activités de contrôle au FIDA

I. Résumé

A. Fonctions de lutte contre la criminalité financière et de contrôle au FIDA

1. Le modèle opérationnel du FIDA évolue afin que le Fonds puisse encourager davantage la transformation des moyens d'existence ruraux, ce qui signifie que l'organisation privilégie de plus en plus la décentralisation, la délégation de pouvoirs et la collaboration avec le secteur privé. En conséquence, le profil et l'importance des risques relatifs aux transactions évoluent également. Il importe d'atténuer ces risques, en particulier ceux liés à la décentralisation, afin de maintenir l'opinion d'audit sans réserve dont bénéficie le FIDA et de garder la confiance des donateurs et des parties prenantes.
2. Le FIDA gère notamment les risques susmentionnés au moyen de deux outils: son Cadre de contrôle interne grâce à la nouvelle fonction de contrôle, et sa Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme grâce à la nouvelle fonction de lutte contre la criminalité financière.
3. Ces deux politiques approuvées par le Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre de gestion globale des risques du FIDA, géré par les divisions compétentes, qui coordonnent l'application et le partage des connaissances et des données d'expérience, de manière à adopter une approche globale pour faire évoluer la culture de l'organisation.
4. À la suite de l'approbation du Cadre de contrôle interne et de la Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme à la fin de 2019, les deux nouvelles fonctions ont été créées en application d'un Bulletin du Président en 2020 et établies au sein de la Division du Contrôleur financier (FCD) du Département des opérations financières. Le financement du personnel chargé d'assurer ces fonctions n'a que peu d'incidences budgétaires, car des postes existants ont été réaffectés.
5. La fonction de contrôle de FCD assume les responsabilités suivantes: i) mettre en place des contrôles optimaux dans l'ensemble du FIDA et les évaluer au moyen de données, d'outils et de conseils, en vue d'adhérer aux principes établis par le Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway (COSO) et le Cadre de contrôle interne et de favoriser l'efficacité des opérations et des opinions d'audit externes sans réserve; ii) encourager et contrôler la délégation de pouvoirs en tant que garant; iii) favoriser l'efficacité des processus en répertoriant et en reconfigurant les procédures internes.
6. La fonction de lutte contre la criminalité financière de FCD englobe les responsabilités suivantes: i) procéder chaque jour à un contrôle des fichiers fournisseurs et partenaires dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, de la surveillance des sanctions et de la gestion des risques connexes, ainsi que communiquer des informations à ce sujet; ii) gérer les procédures d'identification des clients; iii) diriger les processus du FIDA relatifs à la protection des données et de la vie privée.
7. Les deux fonctions ont mis en place un programme de formation afin qu'un grand nombre de membres du personnel puissent en bénéficier et que l'évolution de la culture de l'organisation soit facilitée. En outre, elles ont introduit des logiciels qui rendent les procédures plus efficaces et mis en place un dispositif de

communication des exceptions au moyen des procédures de gouvernance existantes du FIDA.

8. Le présent document a pour objet de fournir au Comité d'audit une vue d'ensemble des progrès accomplis entre le 1^{er} octobre 2020 et le 30 septembre 2021 eu égard à la mise en œuvre de la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme approuvée par le Conseil d'administration et à la mise en œuvre de la fonction de contrôle au FIDA. L'objectif est de renforcer les contrôles internes et les mesures de protection contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et les risques connexes, et de contribuer à ce que le Fonds obtienne des opinions d'audit externes sans réserve et qu'il continue d'atteindre ses objectifs.

II. Mise en œuvre et atténuation des risques

A. Fonction de lutte contre la criminalité financière

9. La Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme établie par le FIDA sert à s'assurer que les risques liés à l'intégrité sont recensés, évalués et atténués de manière adéquate en tenant compte de la nature, de l'ampleur et de la complexité des activités de l'organisation. Elle vise à faire en sorte que le FIDA ne collabore pas avec des contreparties qui figurent sur les listes de sanctions adoptées ou qui ont été impliquées dans des activités de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme, ou encore dans des opérations présentant des risques connexes, et donc à réduire le risque que le Fonds s'expose à un important préjudice de réputation, subisse de graves pertes financières ou engage sa responsabilité juridique.
10. Comme indiqué plus haut, la fonction de lutte contre la criminalité financière a été créée en 2020 au sein de FCD afin d'appliquer la Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et de coordonner toutes les activités du FIDA dans ces domaines et les domaines connexes, ainsi que l'application des sanctions. En plus d'utiliser les ressources existantes, le Fonds a créé un nouveau poste et recruté un spécialiste de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
11. La fonction de lutte contre la criminalité financière a trois grands objectifs:
 - i) procéder chaque jour à un contrôle des fichiers fournisseurs et partenaires dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, de la surveillance des sanctions et de la gestion des risques connexes, ainsi que communiquer des informations à ce sujet;
 - ii) gérer les procédures d'identification des clients;
 - iii) diriger les processus du FIDA relatifs à la protection des données et de la vie privée.
12. Concernant le premier objectif, dans le cadre des engagements pris par le FIDA au titre des Conditions générales applicables au financement du développement agricole, les examens quotidiens effectués visent à réduire le risque que le FIDA collabore par inadvertance avec des contreparties qui figurent sur les listes des sanctions ou sont impliquées dans des activités de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme ou encore dans des opérations présentant des risques connexes.
13. Conformément à la Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et compte tenu des pratiques les plus répandues parmi les autres institutions financières internationales et des recommandations du Groupe d'action financière, organisme intergouvernemental de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les responsables de la fonction ont adopté une approche fondée sur l'analyse des risques, alignée sur les catégories standard de risques du cadre de gestion globale des risques du FIDA, pour vérifier l'intégrité des individus et des entités prenant part à toutes les opérations et activités financées ou gérées par le Fonds.

14. La fonction prévoit l'attribution d'une note de risque et d'une recommandation à toutes les contreparties (personnel, consultants, fournisseurs, emprunteurs, bénéficiaires de dons, contreparties chargées des investissements et de la trésorerie et entités du secteur privé), ainsi que des procédures de remontée de l'information et des mesures types, dans le respect des dispositions du cadre de délégation des pouvoirs du FIDA. Le classement des risques se fonde sur l'échelle de risque standard du FIDA, qui comporte quatre niveaux: élevé (rouge), important (orange), modéré (jaune) et faible (vert), et sur les critères généralement appliqués dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Le niveau ou le degré de vérification préalable de l'intégrité appliqué est proportionnel au risque que présente chaque contrepartie au regard de la criminalité financière ou de l'intégrité. Par exemple, au FIDA, les collaborations avec le secteur privé sont considérées comme présentant un risque potentiellement élevé.
15. Étant donné que FCD souhaite tirer parti des technologies numériques et de l'automatisation pour améliorer la prestation de services et l'efficacité des opérations, les responsables de la fonction ont installé le logiciel Firco Compliance Link de la société Accuity, l'un des principaux programmes informatiques de lutte contre la criminalité financière, qui permet au FIDA de contrôler simultanément 20 000 entités et personnes. Les contrôles couvrent toutes les opérations gérées ou financées par le Fonds et concernent la passation des marchés dans le cadre des projets et au siège, les contreparties chargées de la trésorerie et les émetteurs, les opérations non souveraines, les partenariats avec le secteur privé, les personnes se déplaçant au nom du FIDA, et le personnel et les consultants de l'organisation. Ils sont effectués en tenant compte des listes de sanctions adoptées par le FIDA, ainsi que des bases de données du secteur de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, qui contiennent des listes de surveillance, des dossiers des services de répression et les mentions négatives dans les médias.
16. Le logiciel, qui est connecté aux systèmes du FIDA, permet aux membres du personnel de procéder à des contrôles sur demande en effectuant des recherches sur les contreparties potentielles et, grâce à la fonctionnalité intégrée de flux des travaux, fait remonter tout résultat pertinent aux responsables de la fonction de lutte contre la criminalité financière de FCD, qui procèdent à une évaluation. En plus de faciliter la vérification de l'intégrité pendant la phase de recrutement, de sorte que les contrôles requis sont réalisés avant le début d'une nouvelle relation, le logiciel met surtout à profit les systèmes sources et les données du FIDA afin d'effectuer automatiquement des contrôles tout au long de la collaboration, ce qui garantit un suivi continu efficace. Tous les contrôles effectués sont enregistrés dans le logiciel afin de garantir la traçabilité et d'établir une piste d'audit. Parmi les gains d'efficacité obtenus au moyen du logiciel, on peut citer le fait que le personnel de la Division des ressources humaines (HRD) n'a plus besoin d'effectuer des vérifications manuelles lorsque de nouveaux consultants sont engagés. Les contrôles sont désormais faits automatiquement par le logiciel, et la preuve est enregistrée dans la piste d'audit.
17. Depuis janvier 2020, le FIDA a contrôlé l'ensemble des personnes et des entreprises figurant dans ses fichiers fournisseurs et partenaires, en vue de vérifier qu'elles n'étaient visées par aucune sanction. Un nombre relativement faible de contreparties faisant l'objet de sanctions ont été recensées et suspendues. Compte tenu de la politique de tolérance zéro de l'organisation et de sa tendance à éviter de prendre des risques en menant des activités avec des parties visées par des sanctions, cet exercice quotidien de surveillance et les suspensions ont permis d'atténuer les risques.

18. Depuis janvier 2020, au nom de la diligence raisonnable concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et les opérations présentant des risques connexes, le FIDA a mené des évaluations détaillées d'un nombre considérable de contreparties (personnel du FIDA, autres membres du personnel, fournisseurs, emprunteurs/bénéficiaires, contreparties chargées des investissements et des opérations bancaires, et entités du secteur privé) en utilisant les bases de données standard du secteur. Pour la grande majorité des contreparties (99,7%), aucune alerte négative n'a été relevée. Les alertes de mise en garde, émises lorsqu'il n'y a pas de conclusion définitive ou lorsqu'il existe certaines préoccupations de moindre importance ne justifiant pas la suspension d'une coopération, ont totalisé 0,2% des vérifications, et les alertes négatives graves, signifiant que le FIDA devrait normalement suspendre sa coopération ou ne pas en entamer une, en ont totalisé 0,1%. Le Contrôleur du FIDA intervient activement en cas d'alerte grave et de mise en garde, et le Responsable des finances en chef est mis au courant de toutes les alertes graves. Des informations seront régulièrement communiquées aux nouveaux comités de gestion des risques, dans le respect des bonnes pratiques de gouvernance. Les contrôles et les évaluations des risques continueront d'être réalisés chaque jour.
19. Concernant le deuxième objectif de la fonction de lutte contre la criminalité financière de FCD, les responsables de la fonction ont mis en place des procédures et des processus d'identification des clients conformes aux normes du secteur et alignés sur les pratiques des autres institutions financières internationales, afin d'améliorer la vérification préalable de l'intégrité dans le cadre des collaborations avec le secteur privé. Ces processus sont adaptés en fonction de la nature des bénéficiaires et des risques connexes en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. À cette fin, des questionnaires d'identification des clients et des listes récapitulatives de vérification de l'intégrité ont été établis. Ils contiennent des dispositions détaillées de diligence raisonnable en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et sont remplis par les responsables de la fonction de lutte contre la criminalité financière de FCD le cas échéant.
20. Le FIDA a introduit des clauses clés sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et sur les sanctions dans les accords négociés d'emprunt et de financement, y compris dans les accords relatifs à des fonds supplémentaires. Des procédures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ont également été intégrées à des documents du FIDA, notamment le Cadre des opérations non souveraines du FIDA dans le secteur privé, la stratégie relative aux fonds supplémentaires, les procédures de vérification préalable concernant les questions environnementales et sociales et la gouvernance institutionnelle, les directives relatives au Fonds vert pour le climat, le Cadre d'emprunt intégré, la lettre à l'emprunteur et l'Exposé de la politique de placement du FIDA.
21. FCD collabore étroitement avec le Bureau de l'audit et de la surveillance et partage ses conclusions avec lui, selon que de besoin, et l'aide à mettre à profit le logiciel pour faciliter ses travaux. En outre, elle coopère étroitement avec le Bureau de la gestion globale des risques (RMO), lui communique les résultats des évaluations et le consulte, selon que de besoin. Des indicateurs clés de risque ont été établis avec RMO s'agissant de faire rapport aux organes directeurs sur le tableau de bord des risques institutionnels, et des rapports sont adressés tous les trimestres aux nouveaux comités de gestion des risques compétents. FCD collabore aussi étroitement avec le Bureau du Conseil juridique et le Bureau de la déontologie lorsque cela est nécessaire, afin de partager et d'échanger des informations qui permettront d'améliorer le respect global des vérifications préalables des tiers au FIDA.

B. Fonction de contrôle

22. La fonction de contrôle de FCD a été modifiée en 2020 afin de réduire les risques liés à la décentralisation et à la fraude et de donner aux bureaux, aux unités et aux divisions du FIDA les outils nécessaires pour répertorier, surveiller, simplifier et certifier les contrôles internes relatifs aux procédures opérationnelles.
23. La fonction de contrôle a trois grands objectifs: i) mettre en place des contrôles optimaux dans l'ensemble du FIDA et les évaluer au moyen de données, d'outils et de conseils, en vue d'adhérer aux directives du COSO et aux dispositions du Cadre de contrôle interne et de favoriser l'efficacité des opérations et des opinions d'audit externes sans réserve; ii) encourager et contrôler la délégation de pouvoirs en tant que garant; iii) favoriser l'efficacité des processus en répertoriant et en reconfigurant les procédures internes.
24. Les responsables de la fonction établissent son plan de travail annuel selon une méthode fondée sur l'analyse des risques, qui repose sur des concertations internes qui servent à déterminer quels bureaux, unités et divisions du FIDA seront concernés par les missions menées au titre de la fonction. Ils veillent à couvrir comme il se doit les différents types d'entités et les différentes zones géographiques.
25. Concernant le premier objectif, les responsables de la fonction de contrôle de FCD mènent des missions auprès des bureaux, des unités et des divisions du FIDA afin d'évaluer les contrôles internes optimaux selon six critères: i) droits d'accès et séparation des tâches; ii) délégation ou sous-délégation de pouvoirs; iii) comptes bancaires et trésorerie; iv) risque de fraude relatif à la passation des marchés pour les projets; v) clôtures financières; vi) risque de fraude relatif aux procédures opérationnelles. Ils coordonnent leur action avec les divisions du siège dont les responsabilités ont trait à l'un des six critères.
26. Pendant leurs missions, les experts de l'équipe de contrôle de FCD rencontrent les cadres supérieurs du bureau, de l'unité ou de la division afin de discuter du risque de non-contrôle, de l'appui à la cartographie des procédures opérationnelles et de la définition des principaux contrôles et des leviers d'efficacité des procédures. Les responsables de la fonction communiquent des informations actualisées sur la délégation de pouvoirs et les domaines où l'appui à la délégation ou à la sous-délégation peut être renforcé, et fournissent au personnel des données et de nouveaux outils qu'il peut utiliser. Par exemple, ils ont établi un rapport sur les droits d'accès du personnel du bureau au regard des dispositions du Cadre de contrôle interne, ainsi qu'un tableau de bord regroupant les principales données financières et budgétaires.
27. Les membres des bureaux, des unités et des divisions remplissent un questionnaire de contrôle afin que l'on puisse repérer les domaines où des exceptions aux contrôles internes ont été constatées et les domaines de risque qui doivent être examinés et évalués plus avant.
28. Une cartographie des procédures opérationnelles est effectuée pour les procédures principales qui ont des incidences sur les aspects financiers et les paiements. À ce titre, on détermine quels sont les contrôles clés, et les procédures manuelles qui pourraient tirer parti d'une reconfiguration des procédures opérationnelles sont recensées et améliorées si possible. Au cours de l'année écoulée, 57 procédures opérationnelles ont été répertoriées par les responsables de la fonction et communiquées aux bureaux concernés.
29. Les examens de contrôle réalisés concernent notamment: tous les rapports d'audit interne pertinents; tous les rapports externes pertinents; tous les tableaux de bord internes pertinents; les droits d'accès du personnel; les données issues des systèmes de passation de marchés concernant les fraudes potentielles; la relation et les rapprochements avec l'organisation hôte; la petite caisse et, s'il y a lieu, les

comptes bancaires et les rapprochements; la criminalité financière (sanctions, lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, indicateurs de la lutte contre la fraude et domaines de risque connexes); les données sur les consultants et les autres postes de dépense importants; toute autre information susceptible de corroborer les constatations.

30. Un tableau de bord de contrôle (tableau 1) a été établi afin d'être rempli pour chaque mission. Il s'agit d'un indicateur de la santé financière du bureau, de l'unité ou de la division du FIDA, au regard des six critères susmentionnés.

Tableau 1
Tableau de bord de contrôle

	Critères de contrôle interne	Note
Contrôles internes du bureau extérieur ou de la division	1. Droits d'accès/séparation des tâches	
	2. Délégation et sous-délégation	
	3. Comptes bancaires/trésorerie/protection des actifs	
	4. Risque de fraude relatif à la passation des marchés pour les projets	
	5. Clôtures financières	
	6. Risque de fraude relatif aux procédures opérationnelles	
Note globale du bureau ou de la division du FIDA en matière de contrôle interne		

	Absence de faiblesses majeures du dispositif de contrôle ou de problèmes d'efficacité graves – aucune action requise
	Quelques faiblesses du dispositif de contrôle ou problèmes d'efficacité qui exigent l'adoption d'un plan d'action pour y remédier (d'une durée allant jusqu'à 12 mois)
	Graves faiblesses du dispositif de contrôle ou problèmes d'efficacité qui exigent l'adoption d'un plan d'action pour y remédier (dans les 2 à 6 mois)

31. Lorsque des faiblesses sont constatées au niveau du contrôle, un plan d'action est établi par le bureau, l'unité ou la division et assorti d'un calendrier indicatif de la mise en œuvre et du suivi par les responsables de la fonction de contrôle de FCD, selon que de besoin.
32. Un certificat des contrôles internes est signé numériquement par le ou la responsable du bureau ou de l'unité ou par le directeur ou la directrice de la division, de façon à confirmer qu'un système de contrôle interne et un environnement de contrôle adéquats sont en place.
33. Les responsables de la fonction de contrôle de FCD ont introduit un logiciel appelé TeamMate+ Controls pour toutes les activités susmentionnées, afin de mettre en place des solutions numériques pour les missions, la consignation et la communication des informations et la certification.
34. À la suite du lancement récent du nouveau processus aux deuxième et troisième trimestres de 2021, des missions virtuelles ont été menées au pôle du Viet Nam, au bureau de pays du Soudan et au bureau de pays du Pérou. Des missions sont actuellement effectuées aux pôles situés en Afrique du Sud et en Égypte, et cinq autres missions devraient être menées à bien dans des bureaux d'ici à la fin de 2021. Sur les trois missions terminées, deux ont donné lieu à une classification globale verte avec des améliorations à apporter, et une a fait l'objet d'une classification jaune avec des améliorations à apporter. Des mesures ont été prises concernant tous les critères classés dans la catégorie jaune.

35. Au cours de l'année, plus de 300 droits d'accès ont été testés dans des systèmes financiers clés, et les 17,8% devant être améliorés l'ont été en vue d'être conformes aux dispositions du Cadre de contrôle interne et d'atténuer les risques.
36. Pour ce qui est du deuxième objectif, les responsables de la fonction de contrôle de FCD sont les nouveaux garants du cadre de responsabilité et du cadre de délégation des pouvoirs du FIDA. Les deux cadres, adoptés récemment, permettent une plus grande délégation de pouvoirs au personnel du Fonds à l'échelle mondiale afin que les fonctionnaires aient plus de moyens d'action, l'accent étant mis sur les bureaux décentralisés, et que les obligations redditionnelles soient renforcées. Ce nouveau rôle découle des travaux réalisés par le groupe de travail sur la délégation de pouvoirs, qui rassemble quatre divisions: FCD, le Bureau du Conseil juridique, l'Unité de changement, réalisation et innovation, et le Bureau de la Présidence et de la Vice-Présidence.
37. Les travaux en matière de délégation de pouvoirs ont abouti à la mise en place ou à la révision de plus de 40 délégations dans le Bulletin du Président PB/2021/03, dans les cinq domaines suivants: i) passation des marchés; ii) ressources humaines; iii) opérations sur le terrain; iv) gouvernance et protocole; v) budget et finances, ce qui a eu pour effet d'accroître la délégation de pouvoirs au FIDA.
38. Les responsables de la fonction de contrôle de FCD ont conçu un document unique rassemblant le cadre de responsabilité et le cadre et le tableau de délégation des pouvoirs. Il s'agit d'un document évolutif qui est mis à jour tous les mois à l'issue d'un examen en bonne et due forme, et auquel l'ensemble du personnel du FIDA peut facilement accéder. De nouveaux outils comme des formulaires numériques ont été créés et peuvent être utilisés pour demander l'ajout, la modification ou l'interprétation de délégations de pouvoirs. Les demandes sont ensuite automatiquement transmises aux divisions concernées pour que celles-ci puissent y répondre rapidement. Un résumé de tous les changements approuvés peut également être consulté sur l'intranet par l'ensemble du personnel du Fonds.
39. Afin de renforcer l'application du principe de responsabilité, chaque année, tous les bénéficiaires de délégations et de sous-délégations attestent qu'ils en font un usage approprié. Les responsables de la fonction mettent actuellement au point un programme de formation en ligne, avec l'aide de HRD et d'un prestataire externe. Le programme devrait être lancé au premier trimestre de 2022. En outre, de vastes campagnes de communication comprenant un grand nombre de présentations sont menées auprès de toutes les divisions.
40. S'agissant du troisième objectif, les responsables de la fonction examinent les procédures opérationnelles répertoriées et repèrent les domaines où les procédures manuelles pourraient être améliorées grâce au passage au numérique. Ils facilitent cette transition ou mettent en évidence les domaines où il faut investir davantage dans les outils automatisés et les tableaux de bord.

III. Formation et culture

41. Lancé en 2020, le programme de formation de FCD en matière de risques liés aux contrôles internes et de lutte contre la criminalité financière, financé notamment par HRD et exécuté en partenariat avec le Chartered Institute of Public Finance and Accountancy, a permis de former plus de 110 membres du personnel et ainsi de renforcer la culture de contrôle interne et de lutte contre la criminalité financière.
42. Afin de favoriser la solidité de la culture du contrôle, le FIDA a adopté une approche globale qui prévoit de nouveaux logiciels, des formulaires numériques, des communications par l'intranet, la tenue de blogs, la participation aux réunions du personnel et une formation en ligne.

IV. Suivi et communication de l'information

43. Les transactions qui présentent un risque important ou élevé sont signalées au Contrôleur du FIDA, et le Responsable des finances en chef est tenu informé. Les exceptions sont communiquées au comité compétent parmi les nouveaux comités de gestion des risques du FIDA, en consultation avec RMO s'il y a lieu. Des informations actualisées sur certains indicateurs clés de risque sont également communiquées aux organes directeurs dans la version révisée du tableau de bord des risques institutionnels.